



L'avenant N°2 à la convention médicale ou l'amnésie des nettoyeurs de Loi...

Médecins, souvenez vous!

Vous avez voté en majorité pour les syndicats qui se glorifiaient de nettoyer la loi Bachelot. Un des points du dit «nettoyage» était la suppression de la Taxe FSP !!!

Médecins, ayez de la mémoire dans 4 ans, car les mêmes viennent **tous** d'approuver la **non prise en charge pour 3, puis 6 mois en cas de récidive, des charges sociales pour tout médecin qui ne ferait pas de télétransmission !!! L'amende est lourde, bien plus que la taxe FSP !**

Curieusement, toujours aucune obligation pour la caisse d'assurance maladie !

Aucune pénalisation n'est envisagée en cas de manquement des caisses.

Pourtant, les manquement des caisses sont quotidiens:

- le délais d'édition ou de renouvellement des cartes (bien souvent plus de 3 mois)
- l'évolution du système API SESAM VITALE, toujours bloqué en port série, alors que les ordinateurs sont équipées de ports USB.
- l'absence de gestion de l'ensemble des régimes par un organisme commun
- le scandale du parcours de soins qui ne s'applique pas au cabinet de groupe
- le formulaire MT qui ne suit pas le patient au changement de régime !

pour n'en citer que quelques unes.

Il est hors de question pour la FMF de cautionner un texte pénalisant les médecins seuls, si ce dernier n'impose pas également des contraintes au caisses d'assurance maladie.

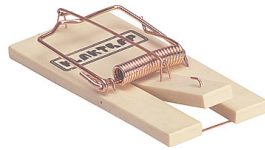
la petite histoire de la FSE, ou comment la proposition devient une obligation...
Pour les médecins libéraux

1995



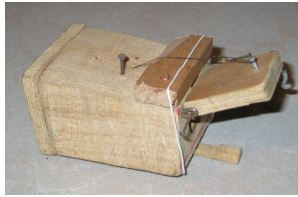
l'appât

95-05



le premier piège

2005



le piège construit

2011



le piège se referme

FSE



la FSE est proposée

la FSE va devenir obligatoire

La FSE est obligatoire

Carotte



«prime» à l'informatisation de 9000 Francs qui n'est qu'un reversement de l'argent versé par chaque médecin pour la modernisation de la profession

«indemnisation» de 0,067 € par FSE

passage de 0,067 à 0,07€ par FSE

rémunération **uniquement si au moins 66,66% de télétransmission**

Bâton



pas de prime

néant, mais on fait le travail de la caisse

évolution vers la taxation éventuelle des feuilles de soin papier

suspension des participations des caisses aux cotisations sociales du médecin, si pas de télétransmission.
Avenant N°2 signé le 26-11-11 par CSMF/SML/MGF

Obligations des caisses

Aucune

Aucune

Aucune

Aucune